



## DELIBERATION n° 2025-12-CS-02

Création d'un emploi permanent  
Chargé/e de mission habitat

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 15 décembre 2025 à 18 heures, Salle culturelle Jean Fourloubey – Commune de Villambard, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	10	GASCHARD Dominique	19	MOTARD Gilles
2	BOUTON Sylvie	11	JAUBERTIE Pierre	20	NARDOU Thierry
3	BUFFIERE Alain	12	KERGOAT Marie-Claude	21	NOYER Jean-Luc
4	COUSTILLAS Samuel	13	LACOMBE Alain	22	OLLIVIER Alain
5	CROUZILLE Pierre-André	14	LECONTE Dominique	23	PERPEROT Philippe
6	DELCROS Rodolphe	15	LEGAY Emmanuel	24	RANOUX Jacques
7	DENIS Claude	16	MAGNE Jean-Michel	25	VEYSSIERE Marie-Rose
8	DURANT Serge	17	MARCHAND Didier	26	VILLESUZANNE Daniel
9	GAMBRO Jacques	18	MELOTTI Marc		

- 51 Membres en exercices
- 26 Membres présents
- 25 Membres absents

**Objet : Création d'un emploi permanent – Chargé/e de mission habitat**

**AR Prefecture**

024-200060697-20251215-2025\_12\_CS\_02-DE  
Reçu le 18/12/2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 2°

Le contrat de l'un des chargés de mission, initialement établi sur un emploi permanent et renouvelé à deux reprises, arrive à son terme. Dans ce cadre, il est proposé de transformer ce contrat en un CDI pour assurer le suivi des opérations programmées en matière d'habitat.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président :

La création à compter du 17 février 2026 d'un emploi de chargé/e de l'habitat dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :

- Accompagnement des propriétaires dans leur projet d'amélioration de leur logement ;
- Appui/conseils aux propriétaires pour la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement : précarité énergétique, autonomie, sortie d'insalubrité ;
- Visites à domicile pour vérifier l'état du logement, préconiser des travaux avec l'appui de 2 prestataires (thermicien et ergothérapeute) ;
- Conseils aux travaux et veille sur les devis ;
- Constitution des dossiers de demandes de subvention ;
- Faire le lien avec les partenaires en lien avec les dossiers ANAH (caisse de retraites, caisses d'avance...);
- Reporting sur les documents de suivi et organisation de comité de pilotage annuel auprès des élus ;
- Communication du dispositif auprès des collectivités et de la presse locale.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans compte tenu de la nature des fonctions, très spécialisées, dans la gestion et de l'animation des programmes d'amélioration de l'habitat.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme niveau Master (bac +5) et d'une parfaite maîtrise du cadre technique et réglementaire de la rénovation énergétique des logements, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- **D'approuver**, la création de l'emploi permanent de chargée de mission habitat pour une durée indéterminée
- **D'autoriser Monsieur le Président**, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;

**Voix pour :** 26

**Voix contre :** 0

**Abstentions :** 0

Fait à Périgueux,  
Le 16 décembre 2025

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY

Le Secrétaire de séance  
Philippe PERPEROT

**AR Prefecture**

024-200060697-20251215-2025\_12\_CS\_02-DE  
Reçu le 18/12/2025